

Article 31 du règlement

Le Canada doit élaborer une politique cohérente qui lie le respect des droits de la personne dans le monde à l'aide étrangère, au commerce et à la détermination du statut de réfugié. Le sous-comité parlementaire sur les droits de la personne dans le monde doit recevoir tout l'appui dont il a besoin pour atteindre cet important objectif, afin que nous puissions nous pencher sur les cas de violation des droits de la personne dans le monde lorsque nous avons de bonnes raisons de le faire.

* * *

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, dans une décision en date du 20 novembre, l'Office national de l'énergie refusait quatre demandes de permis d'exportation de gaz canadien à destination des États-Unis. L'Office n'a donné aucune raison de ce refus.

Les producteurs de gaz de l'Ouest s'inquiètent, à juste titre, du fait que l'Office national de l'énergie semble s'engager dans un niveau inapproprié d'intervention dans le processus contractuel entre des acheteurs et des vendeurs consentants.

Cette décision envoie des signaux défavorables aux acheteurs américains de gaz canadien, jette un doute sur de nombreux contrats ou de nombreuses négociations en cours et donne l'impression que les approvisionnements en gaz canadien sont instables.

Il est nécessaire d'avoir des explications. Les décisions de l'Office national de l'énergie semblent être contraires à l'esprit et à la lettre de l'Accord de libre-échange en ce qu'elles influent sur les arrangements relatifs au prix et laissent entendre qu'il y a un prix minimum pour les acheteurs américains, prix qui n'existe pas pour les acheteurs canadiens.

On devrait donc demander à l'Office national de l'énergie de faire connaître les raisons de ses décisions aussi rapidement que possible.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui féliciter Glenda Simms pour sa nomination à la présidence du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Nous vivons un moment historique, moment dont je suis très fière de souligner l'importance.

M^{me} Simms est une activiste bien connue et une grande oratrice. Elle est l'ex-présidente du Congrès des femmes

noires, et membre de l'Organisation des immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible du Canada.

Elle a fait beaucoup pour briser l'oppression dont étaient victimes les femmes en général, peu importe leur condition sociale, leur race et leur orientation sexuelle. Elle s'occupe activement de très nombreux dossiers qui intéressent les femmes, comme le logement, l'équité en matière d'emploi et l'éducation des autochtones. Cette expérience lui sera d'une grande utilité dans les nombreux domaines dans lesquels le conseil effectue des recherches.

Le Conseil consultatif se trouvera enrichi par les idées nouvelles, les qualités, l'expérience, la lucidité et la vitalité de M^{me} Simms. Le Nouveau Parti démocratique, ainsi que tous les députés de la Chambre, j'en suis sûre, lui souhaitent bonne chance.

* * *

L'EMPLOI

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, comme je l'ai précisé dans le passé, je suis fier de représenter les localités de Preston-Nord et de Preston-Est et de Cherrybrook, l'une des principales collectivités de noirs de vieille souche du Canada. Les intéressés ont contribué énormément à l'essor de cette région, de la Nouvelle-Écosse et de leur pays.

Cependant, même après 200 ans, malgré leurs efforts, l'égalité n'est encore qu'un rêve.

• (1410)

Le 21 septembre, j'ai rendu publique une étude importante sur le niveau d'instruction et le revenu des gens dans la région de Preston et Cherrybrook. Les conclusions de cette étude étaient incroyables. Ainsi, le revenu des jeunes Noirs de sexe masculin était inférieur de 42 p. 100 à celui des jeunes Blancs du même âge.

J'ai envoyé une copie de ce rapport à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration en lui demandant d'entreprendre des discussions sur la mise en oeuvre de solutions réelles à ces problèmes de longue date tout à fait inacceptables. Or, malgré mes demandes répétées aux hauts fonctionnaires du Ministère et à la ministre elle-même, aucune mesure n'a encore été prise.

J'exhorte donc à nouveau la ministre à examiner de toute urgence ce document et à amorcer le dialogue nécessaire, afin que 1989 soit considérée comme l'année où l'on a entrepris de mettre un terme à l'inégalité et à la discrimination dont sont victimes les collectivités noires du Canada.